

COMITÉ DE DISCIPLINE

Chambre de l'assurance de dommages

Audition du 26 novembre 2009

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président:

M^e Patrick de Niverville

Membres :

**Mme Francine Normandin, C.d'A.Ass.,
courtier en assurance de dommages**

**M. Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., courtier en
assurance de dommages**

Procureur du syndic :

M^e Nathalie Lelièvre

Procureur de l'intimé :

M^e Michel Beauregard

RÔLE

9h30

**Syndic de la Chambre de
l'assurance de dommages**

C.

**Pierre Fecteau,
courtier en assurance de dommages**

N^o: 112070

Plainte n^o 2009-10-01(C)

(Audition des représentations sur sanction)

Nature de la plainte :

- 2 chefs pour avoir agi à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession (*article 37 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (*article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (*article 15 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288